



# PRÉFECTURE DE POLICE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

MAIRIE des 6 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> Arts	
ARRIVE LE 07/04/22	
Pour Attribution	
<input checked="" type="checkbox"/> Le Maire	<input type="checkbox"/> AG
<input type="checkbox"/> DGS	<input type="checkbox"/> EC
<input type="checkbox"/> Technique	<input type="checkbox"/> Finances
<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Marchés
<input type="checkbox"/> Culture	<input type="checkbox"/>
COPIE A :	



Marseille, le

01 AVR. 2022

Bureau du cabinet

MD / N° 29155

Cabinet du Maire

Courrier arrivé le 11.04.22

N° 145/22/04/00165

Monsieur le Maire,

Par courrier du 17 mars 2022, vous me sollicitez pour obtenir des précisions sur la mise en œuvre du nouveau dispositif de sécurisation du littoral à compter de l'été 2022.

Je suis bien consciente que ce sujet est une préoccupation prioritaire pour vous, les habitants de votre secteur et les nombreux touristes présents durant la saison estivale. La sécurité du littoral et des plages est également une de mes priorités, à l'origine de la définition de ce nouveau dispositif qui permettra, en dégageant des policiers jusqu'alors affectés à des missions de secourisme et de sauvetage, de mieux prendre en compte les problématiques de sécurité liées à la saison estivale.

Après concertation avec le maire de Marseille, le dispositif que j'évoquais lors de la réunion du 26 janvier, consistant en une brigade spécialisée de terrain (BST) spécifiquement dédiée à la sécurisation du littoral, composée de 50 policiers, sera mis en œuvre en deux étapes.

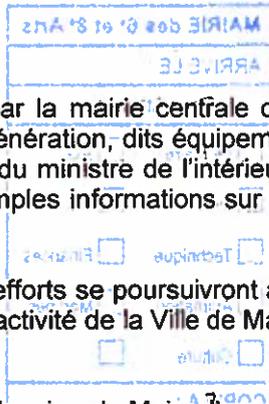
Ainsi, en 2022, la police nationale continuera à assurer les missions de secourisme et de sauvetage sur 4 plages (Corbière, les Catalans, la Pointe Rouge et Sormiou). La Ville de Marseille assurera les missions de secourisme et de sauvetage sur 6 plages (Borély-Bonneveine, Huveaune, Prado sud et nord, Prophète et Frioul).

Cette nouvelle répartition des missions sur les postes de secours permettra de créer 3 nouvelles patrouilles de police, composées de 3 fonctionnaires en tenue chacune. Ils auront pour mission exclusive de patrouiller, à pied ou à VTT, sur le secteur allant de la plage du Prophète à l'escale Borély, pour assurer la sécurité et la tranquillité des usagers du littoral et des baigneurs. Les horaires étendus de 11h à 22h permettront de mieux faire face aux problématiques de délinquance constatées en fin de journée.

Ces 3 patrouilles viendront bien s'ajouter aux effectifs déployés par les divisions de sécurité publique de Marseille, dont ceux de la division sud, qui continueront de patrouiller sur le littoral et à ses abords, notamment en dehors des horaires couverts par les équipages spécialisés sur le littoral.

Sur la plage horaire allant de 11h à 22h, la présence des 3 patrouilles spécialisées sur les plages et dans le secteur du parc balnéaire permettra aux équipages des divisions de se consacrer de manière accrue à leurs missions habituelles de police secours et de patrouille sur tout le territoire. Pour la division sud, la présence policière sera donc renforcée sur la voie publique, notamment les arrière-plages et le secteur allant de la Pointe Rouge à Callelongue.

S'agissant de la plage de la Pointe Rouge, la présence d'un binôme de policiers sauveteurs-secouristes sera maintenue pour l'année 2022, aux mêmes horaires que les années précédentes. Un travail spécifique a par ailleurs été engagé entre la préfecture de police, les forces de sécurité intérieure et les services de la Métropole sur la problématique des cales de mise à l'eau, afin de lutter contre les phénomènes de fraude et de délinquance constatés pendant l'été 2021.



Enfin, la liste validée par la mairie centrale de Marseille des propositions d'implantation pour l'installation de radars de nouvelle génération, dits équipements de terrain urbains, a été transmise à la délégation à la sécurité routière auprès du ministre de l'intérieur pour examen. Je ne manquerai pas de revenir vers vous dès que j'aurai de plus amples informations sur les propositions retenues et le calendrier de mise en œuvre.

Soyez assuré que nos efforts se poursuivront afin de garantir la sécurité des plages et du littoral durant la saison estivale, gage d'attractivité de la Ville de Marseille et de votre secteur tout particulièrement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La préfète de police  
des Bouches-du-Rhône

Frédérique CAMILLERI

Monsieur Pierre BENARROCHE  
Maire des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements de Marseille  
Mairie des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements  
125 rue du commandant Rolland  
13285 MARSEILLE CEDEX 08